



Communauté de Communes  
**Parthenay-Gâtine**

## **PROCES-VERBAL**

**de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**du 5 JUIN 2014**

---

L'an Deux Mille Quatorze, le cinq juin, à dix-huit heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont assemblés à la salle des Fêtes de Ménigoute – Place de la Mairie, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Président,

Président : M. ARGENTON, Président

Didier GAILLARD, Véronique GILBERT, Claude DIEUMEGARD, Guillaume MOTARD, François GILBERT, Hervé-Loïc BOUCHER, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicolas GAMACHE, Laurent ROUVREAU, Louis-Marie GUERINEAU - Vice-présidents

Philippe ALBERT, Magalie BEAUFORT, Philippe CHARON, Mickaël CHARTIER, Jean-Paul CHAUSSONEAUX, Guillaume CLEMENT, Hervé DE TALHOUE-ROY, Eliane FAZILLEAU, David FEUFEU, Jean-Paul GARNIER, Jean-Claude GUERIN, Nicolas GUILLEMINOT, Ludovic HERAULT, Lucien JOLIVOT, Nicole LAMBERT, Béatrice LARGEAU, Jean-François LHERMITTE, Daniel LONGEARD, Daniel MALVAUD, Dominique MARTIN, Jean-Yann MARTINEAU, Jean-Michel MENANT, Bernard MIMEAU, Jean-Michel MORIN, Thierry PARNAUDEAU, Michel PELEGRIN, Alain PIED, Marie-Angèle PIED, Martine RINSANT, Michel ROY, Anne-Laure SIGOGNEAU, Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Mickaël TIFFENEAU, Emmanuelle TORRE, Gérard VITRE - Conseillers

Délégués suppléants :

Michel AIRAULT suppléant de Emmanuel ALLARD

Jean-Claude VERDON suppléant de Sybille MARY

Chantal GOULET suppléante de Jean PILLOT

Pouvoirs :

Jacques DIEUMEGARD donne procuration à Jean-Paul CHAUSSONEAUX

Jean-Michel RENAULT donne procuration à Eliane FAZILLEAU

Françoise BABIN donne procuration à Guillaume MOTARD

Françoise BELY donne procuration à Jean-Paul GARNIER

Pascal BLOT donne procuration à Mickaël TIFFENEAU

Nathalie BRESCIA donne procuration à Bernard MIMEAU

Patrick DEVAUD donne procuration à Laurent ROUVREAU

Jean-Paul DUFOUR donne procuration à Gérard VITRE

Patrick LIAUD donne procuration à Jean-Yann MARTINEAU

Christophe MORIN donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT

Thierry PASQUIER donne procuration à Guillaume CLEMENT

Anne-Marie POINT donne procuration à Jean-Michel MORIN  
Magaly PROUST donne procuration à Marie-Angèle PIED  
Fridoline REAUD donne procuration à Alain PIED  
Gérard SAINT-LAURENT donne procuration à Didier GAILLARD  
Danièle SOULARD donne procuration à Véronique GILBERT  
Laurence VERDON donne procuration à Béatrice LARGEAU

Absences excusées : Véronique CORNUAULT, Didier VOY, Patrice BERGEON, Serge BOUTET, Sylvie SONG, Catherine THIBAUT

Secrétaires de séance : Didier GAILLARD & François GILBERT

-----

## SOMMAIRE

<b>ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>3</b>
GESTION DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SIGNATURE DU MARCHÉ.....	3
<b>FLIP 2014.....</b>	<b>3</b>
DAMIER PARTHENAISIEN - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.....	3
<b>FETES DE PENTECOTE.....</b>	<b>4</b>
COMITE DES FETES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION .....	4
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS.....</b>	<b>5</b>
CENTRE AQUATIQUE GATINEO – ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2014/2015 .....	5
PISCINE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-AUBIN LE CLOUD – ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2014/2015.....	5
<b>ACTION SOCIALE ET SANTE .....</b>	<b>6</b>
REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE DE MENIGOUTE – LOT N° 6 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 3 .....	6
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>6</b>
TOURISME EN GATINE – CONSEIL D'ADMINISTRATION – DESIGNATION DE DELEGUES	6
TOUR CYCLISTE DES DEUX-SEVRES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION .....	6

*M. GAILLARD : Bienvenue à Ménigoute pour ceux qui viennent pour la première fois. Ménigoute est située complètement à l'est de cette communauté de communes, en limite de la Vienne.*



## **ASSAINISSEMENT**

### **GESTION DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SIGNATURE DU MARCHÉ**

M. LE PRESIDENT. : Par jugement du Tribunal administratif de Poitiers du 19 février 2014, le marché de gestion des Services Publics d'assainissement collectif a été annulé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au motif que la Communauté de Communes de Parthenay n'avait pas la qualité d'entité adjudicatrice.

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, gestionnaire des réseaux et des équipements d'assainissement sur les territoires des communes d'Adilly, Fénerly, Châtillon-sur-Thouet, Gourgé, Parthenay, Pompaire et Le Tallud, a donc lancé un marché en appel d'offres ouvert pour l'exploitation technique du réseau d'assainissement. Ce marché est prévu pour une durée de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Après analyse des offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 21 mai 2014 afin de choisir le prestataire. L'entreprise retenue est la SAUR (variante) pour un montant de 6 934 526,90 € HT pour le marché de base et des prestations ou travaux sur bons de commande estimés à 348 711 € HT.

Vu le rapport d'analyse de la Commission d'Appel d'Offres ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président à signer le marché de gestion des services d'assainissement collectif et toutes pièces afférentes à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*Cela fait suite à l'annulation du marché précédent par le tribunal administratif. Nous avons été contraints de relancer une procédure pour aboutir à un résultat proche, si ce n'est que c'est un peu plus cher que le marché précédent, de l'ordre de 80 000 €.*

\* ADOPTE à l'unanimité.

## **FLIP 2014**

### **DAMIER PARTHENAISIEN - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

M. GILBERT : L'association Le Damier Parthenaisien sollicite une subvention de 2 500 € pour l'organisation du 18<sup>ème</sup> Open International du Jeu de Dames dans le cadre du FLIP 2014. Cet Open se déroulera du 5 au 10 juillet au complexe sportif Léo Lagrange.

Cet Open est organisé tous les 2 ans (années paires), sous l'égide de la Fédération Française de Jeu de Dames et de la Fédération Mondiale de Jeu de Dames, et amène à Parthenay les meilleurs joueurs nationaux et de forts joueurs mondiaux (Hollande, Belgique, Cameroun...).

Cette compétition débute en amont du FLIP (le 5 juillet) et se termine lors du 2<sup>ème</sup> jour du FLIP (le 10 juillet), au regard des contraintes imposées par le calendrier national et international du Jeu de Dames.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention de 2 500 € en faveur de l'association Le Damier Parthenaisien pour l'organisation du 18<sup>ème</sup> Open International du Jeu de Dames du 5 au 10 juillet 2014,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier.

*Vous êtes tous invités le 12 juillet à 17h00 à l'inauguration.*

*\* ADOPTE à l'unanimité.*

## **FETES DE PENTECOTE**

### **COMITE DES FETES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

*M. GILBERT : Le Comité des Fêtes du Pays de Parthenay sollicite la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour l'attribution d'une subvention de 73 500 € afin d'organiser les Fêtes de Pentecôte, les 6, 7, 8 et 9 juin 2014. Plusieurs activités créent cet événement : une foire exposition, une cavalcade, des animations musicales et une fête foraine.*

L'association souhaite conforter le travail de programmations musicales enclenché l'an passé et demande une aide supérieure de 2 500 € par rapport à 2013.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 73 500 € en faveur du Comité des Fêtes,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*Mme PIED : Ce montant est relativement élevé. Malgré mes demandes, je n'ai pas eu le budget prévisionnel de cette manifestation et j'aimerais le connaître avec les recettes, les partenaires et savoir si la Ville de Parthenay participe. Je ne remets pas en cause la manifestation.*

*M. LE PRESIDENT : Le budget total pour cette manifestation est de 143 922 €, financés par les emplacements de la foire à hauteur de 63 000 €, le Pays de Gâtine 5 000 € + 3 000 €, E. Leclerc 500 €, AIR 500 €, la SOVAM 500 € et Hyper U 2 000 €. Ils avaient sollicité le Conseil Général mais la demande a été refusée.*

*Mme PIED : Quelles sont les grandes lignes de dépenses ?*

*M. LE PRESIDENT : Les chars : 19 000 €, les groupes musicaux : 21 000 €. Cette année il y a 10 chars au lieu de 8 l'an dernier. Chaque association qui construit un char bénéficie d'une aide de 2 000 € environ pour acheter le matériel. La location des tivolis s'élève à 34 000 € ; 12 000 € pour le gardiennage. Il y a 90 exposants lors des fêtes de pentecôte.*

*Mme PIED : Qu'y a-t-il sous les tivolis ?*

*M. LE PRESIDENT : Il s'agit de tous les commerçants qui composent la foire commerciale et qui ont besoin d'être à l'abri. C'est un budget conséquent mais depuis que je suis élu, cela a toujours été autour de 70 000 €.*

*Mme PIED : Depuis quand cette manifestation est-elle intercommunale ?*

*M. LE PRESIDENT : Depuis toujours. Mais c'est seulement depuis 2004 qu'une association s'en occupe. Avant, c'était la communauté de communes de Parthenay qui s'en occupait. Nous avons passé avec eux une convention d'animations et de gestion de la foire exposition. La fête foraine étant directement gérée par la Ville, ce qui est encore le cas aujourd'hui. Mais l'année prochaine, elle sera gérée par le Comité des Fêtes. Ces animations comprennent aussi celles qui ont lieu lors de la foire des cendres. Tout ceci étant réalisé uniquement par des bénévoles.*

*M. ROUVREAU : Il y a aussi tout le matériel de la Ville de Parthenay qui est mis à disposition sur cette manifestation.*

*Mme PIED : Est-ce valorisé dans le budget ?*

*M. ROUVREAU : Oui, normalement cela paraît dans le budget. En comptant bien sûr la mise à disposition du personnel.*

*M. LE PRESIDENT : C'est valorisé à hauteur de 25 000 €.*

\* ADOPTE à l'unanimité.

## **EQUIPEMENTS SPORTIFS**

### **CENTRE AQUATIQUE GATINEO – ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2014/2015**

M. BOUCHER : La grille tarifaire ci-jointe pour les activités de GâtinéO est constituée de 2 grands secteurs :

- un secteur « baignade grand public » regroupant les tarifs d'entrée, les abonnements (horaires, séances, semestre) et les tarifs des comités d'entreprises,
- un secteur « animation » comprenant la location d'un vélo aquatique, de la salle de réunion, les tarifs pour les soirées évènementielles, les scolaires, les centres de loisirs, les stages de remise en forme, les associations, les animations (baby club, aqua kids...), les leçons de natation et le coaching.

Les tarifs sont en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours jusqu'au 30 juin de l'année suivante.

Chaque année, les tarifs de l'un des 2 secteurs sont augmentés alors que les tarifs de l'autre secteur connaissent une augmentation l'année suivante.

Exceptionnellement, pour la saison 2013/2014, il avait été fait le choix de ne pas augmenter les tarifs votés pour la saison 2012-2013 du fait de la fermeture pour travaux de juin à novembre 2013.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'augmenter les tarifs du secteur « Baignade grand public » en majorant les droits d'entrée d'environ 3 % comme indiqué dans le tableau ci-joint,
- de dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* ADOPTE à l'unanimité.

### **PISCINE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-AUBIN LE CLOUD – ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2014/2015**

M. BOUCHER : La grille tarifaire ci-jointe pour les activités de Saint Aubin Le Cloud est constituée de 2 grands secteurs :

- un secteur « baignade grand public » regroupant les tarifs d'entrée et les abonnements,
- un secteur « animation » comprenant les leçons de natation, les séances prénatales, de jardin d'éveil et les animations trimestrielles et annuelles.

Les tarifs sont en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet de l'année en cours jusqu'au 30 juin de l'année suivante.

Il serait souhaitable, à compter de cette année, d'appliquer la même règle que pour le centre aquatique GâtinéO pour l'évolution de la grille tarifaire, à savoir que les tarifs de l'un des 2 secteurs sont augmentés alors que les tarifs de l'autre secteur connaissent une augmentation l'année suivante.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'augmenter les tarifs du secteur « Baignade grand public » en majorant les droits d'entrée d'environ 3 % comme indiqué dans le tableau ci-joint,
- de dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

\* ADOPTE à l'unanimité.

## **ACTION SOCIALE ET SANTE**

### **REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE DE MENIGOUTE – LOT N° 6 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 3**

M. ROUVREAU : Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'avenant au marché de réhabilitation et d'extension de la Maison de Santé de Ménigoute suivant :

\* lot n° 6 – MENUISERIE INTERIEURE BOIS

Par notification en date du 1<sup>er</sup> septembre 2013, ce lot a été attribué à la SARL BODIN Philippe, pour un montant initial de 29 531,39 € HT.

Un avenant n° 1 au marché acte la substitution de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine à l'ancienne Communauté de Communes du Pays Ménigoutais, en tant que maître d'ouvrage. Un avenant n° 2, en date du 13 mars 2014, a augmenté le montant initial du marché de 2 984,95 € HT.

L'organigramme des portes extérieures doit être étendu à 6 ouvertures supplémentaires. Un avenant n° 3 en plus-value est donc conclu pour un montant de 310,39 € HT, portant le nouveau montant du marché à 32 825,73 € HT. L'augmentation totale par rapport au marché initial est de 11,16 %.

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

*M. GAILLARD : La Maison de Santé est en construction. La partie neuve est terminée et nous sommes dans la partie réhabilitation de l'ancien cabinet médical. Et comme dans toutes rénovations, il y a toujours des surprises, d'où certains avenants. Nous avons des réunions de chantier tous les mardis après-midi. Tout ceci pour le bien des patients et des professionnels. Normalement c'est un chantier qui devrait être terminé pour fin septembre début octobre.*

\* ADOPTE à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **TOURISME EN GATINE – CONSEIL D'ADMINISTRATION – DESIGNATION DE DELEGUES**

M. LE PRESIDENT : Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 24 avril 2014, a désigné 3 délégués au Conseil d'Administration de Tourisme en Gâtine : François GILBERT, Didier GAILLARD, Patrick DEVAUD.

Attendu que M. Hervé de TALHOUET-ROY est membre du Bureau Communautaire et conseiller délégué au tourisme, il est proposé au Conseil Communautaire que les 3 délégués au Conseil d'Administration de Tourisme en Gâtine sont MM. Hervé DE TALHOUET-ROY, Didier GAILLARD, Patrick DEVAUD.

*M. GILBERT retirant sa candidature.*

\* ADOPTE à l'unanimité.

### **TOUR CYCLISTE DES DEUX-SEVRES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

M. BOUCHER : Le comité d'organisation du Tour Cycliste des Deux-Sèvres a sollicité cette année la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour que la 3<sup>ème</sup> et dernière étape du tour, qui se déroulera le lundi 14 juillet 2014, puisse traverser 23 communes de la Communauté avec une arrivée sur l'avenue du Général De Gaulle à Parthenay.

Le Comité d'organisation se charge de l'ensemble de la manifestation. En contrepartie, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de verser une subvention de 6 000 € en faveur du comité d'organisation du Tour Cycliste des Deux-Sèvres,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

*Pour cette dernière étape, le Tour partira de Niort. Il passera dans des communes de la communauté de communes suivantes : tout d'abord à Chantecorps, puis Coutières, Fomperron, Ménigoute, Vasles, Saint-Martin du Fouilloux, La Chapelle Bertrand, Saurais, La Peyratte, La Ferrière, Oroux, Lhoumois, Gourgé, Lageon, Amailloux, Saint-Germain de Longue Chaume, Adilly, Fénerly, Saint-Aubin Le Cloud et l'arriver à Parthenay, avenue du Général De Gaulle, entre 17h30 et 17h40 en fonction de la vitesse des coureurs. Chaque commune sera informée de l'heure de passage des cyclistes. Il y aura 6 sprints et 2 points chauds, c'est-à-dire que la caravane composée de 40 véhicules s'arrête et attend les 120 coureurs issus de 20 équipes dont 3 étrangères. Nous avons demandé à ce que le maximum de communes soit visité.*

*M. LE PRESIDENT : Tout le monde est convié par la suite au feu d'artifice de la Ville de Parthenay en partenariat avec l'association de promotion de la viande parthenaise qui organisera le dîner. Il y a aussi des animations organisées par l'association de la Vau Saint-Jacques. De plus, l'inauguration des fêtes de pentecôte a lieu demain à 17h30.*

\* ADOPTE à l'unanimité.

O  
O O  
O

M. LE PRESIDENT : Je voudrais reparler de la composition des commissions. Il y avait plusieurs règles. Tout d'abord, l'ouverture des commissions communautaires avec le principe que de droit siège les élus communautaires. Mais on a souhaité bénéficier d'une disposition légale permettant d'ouvrir ces commissions à des membres des conseils municipaux non élus au conseil communautaire. La deuxième règle étant que la composition de ces commissions soit équilibrée : deux tiers d'élus communautaires et un tiers pour les membres des conseils municipaux. Devant l'enthousiasme général, il y a des commissions qui sont déséquilibrées avec plus de conseillers municipaux que de conseillers communautaires. Tout en sachant que cette règle doit être respectée tout au long du mandat. Cas spécifique de la commission scolaire où nous avons souhaité que chaque commune ayant une école sur son territoire soit représentée. Pour le cas de la commission ressources humaines, il y a plus de conseillers municipaux que communautaires.

Mme GILBERT : La commission des affaires scolaires s'est réunie la semaine dernière. Il y a un certain déséquilibre mais il y a au moins un représentant par commune qui a une école. Par contre, certaines communes avaient deux représentants, et donc, lors de la commission, on s'est mis d'accord pour qu'un seul des représentants soit présent.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Concernant le cas de la commission ressources humaines, j'en ai déjà parlé en conseil communautaire. Sur 16 membres, 11 ne sont pas communautaires alors que l'on aborde des questions qui regardent le personnel de la communauté de communes : avancement de grade, régime indemnitaire, Il y a beaucoup de travail organisationnel pour la communauté de communes. Du point de vue des membres du Bureau, il s'agit d'une commission qui devrait être composée de membres titulaires ou suppléants de la communauté de communes. Il s'agit d'une commission régaliennne qui ne devrait pas être ouverte à des non membres qui n'ont pas la légitimité de discuter du personnel de la communauté de communes.

Mme PIED: Que proposez-vous ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Qu'il n'y ait que des délégués communautaires qui soient titulaires.

Mme PIED: D'un autre côté, nous sommes tous des élus qui gèrent des ressources humaines dans nos mairies. Je ne sais pas si vous avez peur qu'il n'y ait pas de discrétion sur les décisions...

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Ce n'est pas ça. Le corps des discussions que nous aurons sur les ressources humaines, j'estime que ce sont les élus communautaires qui doivent les avoir, porter les projets et proposer des avis au Bureau et au Conseil Communautaire.



M. LE PRESIDENT : Il y a une commission qui a été convoquée pour le 16 juin. Il faut que le sujet y soit clairement abordé pour trouver une solution qui remplirait les objectifs. Y a t-il des élus qui voudraient être membre de cette commission ? M. LHERMITTE, Mme LARGEAU, M. MARTINEAU, Mme FAZILLEAU.

M. VERDON : Je propose Mme MARY, mais je préfère lui demander sa confirmation demain.

\* ADOPTE à l'unanimité.

Mme PIED : Concernant la commission action sociale, il y avait deux élues municipales de Vasles qui souhaitaient faire partie de cette commission et elles ont reçu un mail cette semaine comme quoi elles n'étaient pas retenues. J'entends bien qu'un représentant par commune soit suffisant mais là, aucune des deux n'a été retenue. Je préfère que Vasles soit représentée par des élues qui seront présentes aux commissions que par nous, conseiller communautaire, qui quelques fois, au vu du nombre de commissions que nous avons déjà, ne peuvent être présents.

M. LE PRESIDENT : Dans le respect des règles, nous allons revoir la situation.

Fin à 18h40.

-----

Le compte rendu sommaire du Conseil Communautaire a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 10 juin 2014 au 24 août 2014.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Les MEMBRES ;